

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 01 mai 2012 à 19h00 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Michèle Marois et Sandra Dicaire ainsi que messieurs les conseillers Denis Bonhomme, Jean-Yves Dubois, Roger Laurent et Daniel Rochon.

ÉTAIT également présente : Madame Line Sarrazin directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19h00 sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption du procès-verbal du 03 avril 2012;
- 4.- Gestion financière et administrative;
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de mars 2012;
 - 4.3- Pour accepter l'état comparatif des revenus et des dépenses du présent exercice et de l'exercice précédent;
 - 4.4- Mandater un vérificateur externe pour la reddition de comptes - programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 4.5- Projet « Agents de sensibilisation en environnement » de la MRC - Confirmation de la participation financière de la municipalité;
 - 4.6- Approbation de la programmation modifiée de travaux dans le cadre du TECQ;
 - 4.7- Pour accepter le rapport financier 2011 de l'O.M.H.;
 - 4.8- Appui financier au 9^e Tournoi de golf - Bénéfice de l'École de la Montagne;
 - 4.9- Location de toilettes chimiques;
 - 4.10- Appui au projet de Pèlerinage dans le cadre du 50^e Anniversaire du Diocèse de Hull;
- 5.- Aménagement et urbanisme;
- 6.- Voirie;
 - 6.1- Travaux de réfection des chemins de la Rivière, Hayes et Hautes-Chutes;
 - 6.2- Achat d'abat-poussière;
- 7.- Loisirs et culture;
- 8.- Sécurité publique;
- 9.- Hygiène du milieu;
 - 9.1- Mandater la firme CIMA+ pour la surveillance des travaux relatifs à l'installation de la génératrice au poste de pompage de l'eau potable;
- 10.- Varia;
- 11.- Correspondance;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Fermeture de la séance.

12-05-68

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 03 AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et en gardant le varia ouvert.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-69

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DU 03 AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 03 avril 2012, au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-70

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 12-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'avril 2012 dressé par la directrice générale, portant le numéro 12-04 totalisant une somme de **93 941,60 \$** et réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer :	56 443,84 \$
- Déboursés par chèques :	5 061,25 \$
- Déboursés par prélèvement :	14 429,66 \$
- Salaires :	18 006,85 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-71

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2012

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mars 2012 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-72

POUR ACCEPTER L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU PRÉSENT EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec stipule qu'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, doit être déposé semestriellement (deux fois par année) lors d'une séance du conseil;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose au conseil, pour approbation, cet état comparatif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 et 2012;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 et 2012.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-05-73

MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 75 604 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2011;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit attester l'usage des compensations reçues en complétant l'Annexe B fourni par le ministère ou un rapport spécial de vérification externe conforme au libellé recommandé au Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables Marcil Lavallée, comme vérificateur externe afin d'effectuer la reddition de comptes relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2011.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-74

PROJET « AGENTS DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT » DE LA MRC - CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU le projet de la MRC de Papineau pour l'été 2012 visant l'embauche de trois (3) étudiants stagiaires en vue d'appuyer les municipalités dans le cadre de la sensibilisation, l'information et l'application de la réglementation en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE le projet est intégré au budget 2012 de la MRC, et prévoit une participation financière de la MRC (8 000 \$) et de ses municipalités locales (250 \$ par municipalité);

ATTENDU QUE le Conseil des maires, par l'adoption de la résolution 2012-03-056, a validé le plan de travail et confirme l'orientation selon laquelle chaque municipalité de la MRC contribuera au projet à la hauteur d'un montant maximum de 250 dollars;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois prend acte de la décision du Conseil des maires quant à la participation financière des municipalités dans ce projet;

ATTENDU QUE la participation financière de la municipalité ne l'engage ou ne l'oblige pas à faire appel aux services des étudiants sur son territoire dans le cadre du projet, et que les municipalités qui le désirent auront à indiquer leurs besoins à l'intérieur du questionnaire prévu à cet effet et acheminé par la MRC;

ATTENDU QU'aux fins de la réussite du projet, les municipalités doivent nommer un employé responsable qui agira à titre de répondant auprès de la MRC et qui pourra compléter le questionnaire sur les besoins et le retourner à la MRC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois confirme sa participation financière au projet à la hauteur d'un montant maximum de 250 dollars;

QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne madame Roxane Blanchard, inspectrice en bâtiments et en environnement, pour agir à titre de personne responsable du projet au nom de la municipalité, afin notamment de remplir le questionnaire sur les besoins acheminé par la MRC;

ET QUE la municipalité s'engage à retourner le plus rapidement possible le questionnaire sur les besoins, en vue d'identifier les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants stagiaires pour l'été 2012.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-75

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION MODIFIÉE DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU TECQ

ATTENDU la résolution numéro 11-07-101 approuvant la programmation des travaux modifiés dans le cadre de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Bois désire soumettre une nouvelle programmation modifiée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-76

POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2011 DE L'O.M.H.

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois a soumis au conseil pour acceptation, le rapport financier 2011 de l'administration de l'édifice sis au 103, Place Bellevue, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport financier 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-77

APPUI FINANCIER AU 9e TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE DE L'ÉCOLE DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE l'école de la Montagne organise son neuvième tournoi de golf bénéfice le 02 juin prochain;

ATTENDU QUE l'argent recueilli permet à tous les élèves de l'école à participer à divers projets enrichissant leur vie scolaire;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui financier à cet effet;

ATTENDU QU'il est possible d'appuyer financièrement ce tournoi en achetant une publicité sur les verts du golf pour un montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 100 \$ à l'école de la Montagne en achetant une publicité sur l'un des verts du golf.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-78

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES

ATTENDU QUE ce conseil désire installer une toilette chimique dans le parc municipal et une autre au débarcadère du pont de fer pour la période allant du 18 mai au 4 septembre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la location de deux toilettes chimiques :

FOURNISSEUR	PRIX
- Gascon Équipements	450 \$ / mois
- Épursol	290 \$ / mois

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la plus basse soumission de la compagnie Épursol au montant de 290 \$ par mois plus taxes pour la location de deux toilettes chimiques pour la période du 18 mai au 4 septembre 2012.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-79

APPUI AU PROJET DE PÈLERINAGE DANS LE CADRE DU 50^e ANNIVERSAIRE DU DIOCÈSE DE HULL

ATTENDU QU'un pèlerinage est présentement en cours dans le cadre de la célébration du 50^e Anniversaire du diocèse de Hull qui aura lieu en 2013;

ATTENDU QUE les participants de la marche des pèlerins passeront dans notre municipalité le 30 mai prochain;

ATTENDU la demande d'appui financier de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde afin d'organiser un bel accueil aux participants en leur servant des rafraîchissements et de la nourriture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie un appui financier de 50 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde afin d'accueillir les participants de la marche des pèlerins.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-80

TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE LA RIVIÈRE, HAYES ET HAUTES-CHUTES

ATTENDU QUE les chemins de la Rivière, Hayes et Hautes-Chutes nécessitent des travaux de réfection consistant en l'épandage de gravier, l'enlèvement de vieille asphalte, entretien des faussés et pause de ponceaux etc.;

ATTENDU QUE ces travaux de réfection ont été évalués et déterminés par le comité de voirie et l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est évalué à 82 895 \$;

ATTENDU QUE ce montant englobe les dépenses suivantes :

- Achat de gravier;
- Concassage de gravier;
- Achat de ponceaux et autres matériaux
- Location d'une pelle;
- Location d'un camion avec benne;
- Location d'un rouleau compacteur;
- Toute autre location d'outils ou de machineries nécessaires à l'exécution des travaux de réfection prévus;
- Embauche de personnel temporaire.

ATTENDU QU'un montant de 15 000 \$ nous sera accordé par notre député dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU la subvention de 20 000 \$ accordée en juillet 2010 par notre député et s'échelonnant sur trois années budgétaires;

ATTENDU QUE la troisième tranche au montant de 4 000 \$ provenant de la subvention de 20 000 \$, est valable pour l'exercice financier 2012-2013;

ATTENDU QU'un montant de 63 895 \$ est prévu au budget aux activités d'investissement pour l'exercice financier en cours pour la réfection des chemins;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur municipal soit autorisé, à effectuer des dépenses pour un montant maximum de 82 895 \$ taxes incluses pour la réfection des chemins de la Rivière, Hayes et Hautes-Chutes;

QUE les dépenses soient réparties de la façon suivante :

- 15 000 \$: imputé à la subvention accordée par le député dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

- 4 000 \$: imputé à la troisième tranche de la subvention de 20 000 \$
- toute dépense excédentaire jusqu'à concurrence du 63 895 \$: imputée au budget courant aux activités d'investissement.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-81

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU la résolution numéro 12-02-22 relative au mandat donné à l'Union des municipalités du Québec pour préparer un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de calcium liquide 35% utilisé comme abat-poussière;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, Somavrac (c.c.) Inc. est l'adjudicataire du contrat ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 0,325 \$ le litre incluant le transport et l'épandage;

ATTENDU QUE le nombre total de litres pour la saison estivale 2012 dont la municipalité a besoin est de 58 800 litres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à acheter 58 800 litres de chlorure de calcium liquide 35% utilisé comme abat-poussière de la compagnie Somavrac (c.c.) Inc. au montant de 0,325 \$ le litre incluant le transport et l'épandage pour la saison estivale 2012.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-05-82

MANDATER LA FIRME CIMA + POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX RELATIFS À L'INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE AU POSTE DE POMPAGE DE L'EAU POTABLE

ATTENDU la résolution numéro 11-09-136 relative au mandat donné à la firme CIMA+ afin d'effectuer les plans et devis, le processus d'appels d'offres et l'analyse des soumissions pour l'installation d'une génératrice au poste de pompage de l'eau potable;

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de mandater une firme spécialisée pour effectuer la surveillance des travaux et de s'assurer ainsi de la conformité de ces derniers tels qu'ils sont décrits au cahier des charges du devis technique;

ATTENDU l'offre de service professionnel relativement à la surveillance des travaux par la firme CIMA+ au montant forfaitaire de 1 650 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service professionnel de la firme CIMA+ et mandate cette dernière à effectuer la surveillance des travaux pour l'installation de la génératrice au poste de pompage de l'eau potable et ce pour un montant forfaitaire de 1 650 \$ plus taxes applicables;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE toutes les factures de la firme CIMA + qui sont relatives à la génératrice pour le système de pompage (plans et devis et surveillance des travaux), fassent partie du projet total de l'installation de la génératrice et soient incluses dans la nouvelle programmation qui sera présentée au ministère pour approbation dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits de disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

12-05-83

LEVÉE DE LA SÉANCE (19h45)

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Marcel Proulx, maire

.....
Line Sarrazin, directrice générale

Je, Marcel Proulx maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.